



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan pour le renforcement de la scène française de l'art contemporain

Octobre 2025



Édito

Depuis plusieurs années, la scène française de l'art contemporain se distingue par une vitalité et une créativité exceptionnelles. À Paris, dans nos régions comme à l'international, une nouvelle génération d'artistes, notre réseau public de lieux et d'écoles mais aussi les galeries et fondations privées contribuent à redonner à la France le rôle moteur qui fut historiquement le sien dans le monde de l'art.

Cependant, notre scène artistique reste encore trop fragmentée, insuffisamment lisible et fragile. Pour cette raison, j'ai souhaité engager une réflexion collective afin de renforcer sa cohérence, sa visibilité et sa puissance d'action.

C'est cette ambition qui guide le *Plan pour le renforcement de la scène française de l'art contemporain*. Il s'appuie sur une mission que j'ai confiée à Martin Bethenod, et s'est nourri d'une large concertation avec les acteurs du secteur. Sa mise en œuvre repose sur trois axes : faire évoluer nos politiques d'acquisition, de commandes et de dépôts d'œuvres, mieux promouvoir nos artistes en France et à l'étranger, et renforcer les coopérations entre acteurs publics et privés.

Nous ne pourrons parvenir à la réalisation de ces objectifs que par une mobilisation collective : celle du ministère, de nos établissements nationaux et bien sûr de l'ensemble des acteurs de la scène française, sur lesquels je sais pouvoir compter.

Ce plan traduit une conviction profonde : la scène française n'a jamais cessé d'être universelle. Elle est faite de diversité, d'ouverture et d'exigence. En donnant un nouvel élan à notre scène artistique contemporaine, nous affirmons plus que jamais notre confiance dans la création et dans son rôle essentiel pour bâtir l'avenir de notre pays.

Rachida Dati
Ministre de la Culture

Sommaire

PREAMBULE	4
01. FAIRE EVOLUER LES POLITIQUES D'ACQUISITION, DE COMMANDES ET DE DEPÔT D'ŒUVRES	5
02. MIEUX PROMOUVOIR LA SCENE FRANÇAISE EN FRANCE ET A L'INTERNATIONAL	6
03. RENFORCER L'AIDE AUX GALERIES ET LES COOPERATIONS ENTRE ACTEURS PRIVES ET PUBLICS	7

Préambule

La scène artistique française des arts visuels atteint aujourd'hui un dynamisme, une attractivité et un rayonnement qu'elle n'avait plus connus depuis les années 1960 : Paris a retrouvé un rôle indéniable au sein du marché de l'art mondialisé. Des collectionneurs, de tous niveaux ont émergé et le nombre des galeries présentes à Paris a fortement augmenté. L'initiative privée (grandes fondations et collections) s'est considérablement développée, certains artistes français ont acquis une belle présence internationale.

Le dynamisme de cette scène tient à la diversité des artistes qui la composent, à savoir tous les artistes, quelle que soit leur nationalité, qui vivent et travaillent en France, ainsi que de tous les artistes de nationalité et de culture françaises, quel que soit leur pays de résidence ou de travail.

Toutefois, la part globale des artistes de la scène française reste encore insuffisante au niveau mondial, et l'écosystème de l'art contemporain marque aujourd'hui des signes persistants de fragilité et de difficulté, alors que l'ensemble des pièces de l'échiquier semblent bien présentes pour sa structuration.

L'ensemble des parties prenantes de cette scène artistique fait émerger un large consensus autour de l'idée d'un soutien mieux structuré et articulé à la scène française dans une perspective ouverte et dans un contexte international propice à cette affirmation.

Un fort besoin de cohérence et d'actions mieux concertées se fait sentir entre les acteurs existants : Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC-GP), le Centre national des arts plastiques (Cnap), le Palais de

Tokyo, les FRAC et centres d'Art, l'Institut Français et le réseau culturel de la France à l'étranger, les grandes collections et fondations privées, les écoles d'art, la Fondation des artistes, les collectionneurs et leurs associations, les galeries et autres acteurs du marché de l'art...

Sur la base des recommandations du rapport remis par Martin BETHENOD, la ministre de la Culture, Rachida DATI, a souhaité qu'un *Plan pour le renforcement de la scène française d'art contemporain* soit établi afin que cette priorité soit au cœur des institutions françaises et que de nouvelles dynamiques se créent entre acteurs publics et privés.

Ce plan se structure en trois axes stratégiques : faire évoluer les politiques d'acquisition et de commandes artistiques ; mieux promouvoir la scène française en France et à l'international ; et renforcer les coopérations entre acteurs privés et publics.

Ce plan s'appuiera nécessairement sur la mobilisation clé des trois établissements nationaux du ministère de la Culture pour les arts visuels - le Cnap, le Centre Pompidou et le Palais de Tokyo - et de l'ensemble des acteurs du secteur. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères s'associe également à cette démarche.

01. FAIRE EVOLUER LES POLITIQUES D'ACQUISITION, DE COMMANDES ET DE DÉPÔT D'ŒUVRES

Le Cnap et le Centre Pompidou mettront en place un **dispositif permettant la coordination de leurs acquisitions**. Par ailleurs, chacun s'engagera à soutenir davantage la scène française dans le cadre de ses dispositifs et commissions.

Le Centre Pompidou systématisera la **présentation d'artistes de la scène française dans ses commissions d'acquisition**, portant leur représentation à au moins 50 % la part des artistes considérés.

Le Cnap portera son effort d'acquisitions sur la **scène française de 60 à 80%**, en dehors de ses commandes publiques qui lui sont déjà presque intégralement consacrées.

Le Cnap lancera, en coopération avec les FRAC, un **nouveau dispositif d'acquisitions d'œuvres de la scène française, destinées à être exposées dans l'espace public**.

Une **mission sur la commande artistique** sera par ailleurs confiée à l'équipe en charge du projet culturel de la Société des Grands Projets, maître d'ouvrage du métro du Grand Paris Express et qui déploie un grand programme de commandes entre artistes et architectes des futures gares. Sur la base de ce projet, des recommandations seront faites sur l'évolution du dispositif du 1% artistique et, plus largement, de la commande publique artistique. Elles porteront notamment sur les modalités de sélection des artistes, pour un accès facilité à ce type de commandes.

Un **dispositif régulier de dépôt d'œuvres du Cnap au sein des collections du Centre Pompidou** sera établi pour assurer la mise en visibilité des œuvres d'artistes de la scène française ayant vocation à intégrer ses collections.

Le Cnap poursuivra par ailleurs sa politique de **dépôt d'œuvres de la scène française dans les musées des collectivités territoriales** pour enrichir leurs collections contemporaines, **mais aussi dans les autres bâtiments publics** (universités, ambassades, mairies, hôtels des ministres et des collectivités).

Pour garantir la sécurité et le suivi de ces dépôts, **le Cnap accélèrera le récolement initial de sa collection et mettra en œuvre un récolement plus régulier par la suite**.

02. MIEUX PROMOUVOIR LA SCÈNE FRANÇAISE EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

Le Centre Pompidou veillera à **renforcer la proportion d'artistes de la scène française dans sa programmation artistique**, notamment à l'occasion de la célébration de son cinquantenaire en 2027. Le renouvellement en cours de son contrat d'objectifs et de performance permettra l'introduction d'objectifs et d'indicateurs mesurant cet effort pour la période courant jusqu'en 2029.

Le Palais de Tokyo sera chargé d'examiner la possibilité d'**organiser une grande manifestation internationale**. Conçue comme un dialogue entre des œuvres de la scène française et de la scène internationale, cette manifestation se tiendrait à l'automne 2027, à Paris et dans le Grand Paris. Elle se penserait en partenariat avec les manifestations de célébration du 50^e anniversaire du Centre Pompidou. Cet événement intégrerait une première édition d'un programme international de résidences, associant de jeunes artistes et des curateurs. Le ministère de la Culture apportera une contribution à l'organisation de cette manifestation, qui aura également vocation à associer des partenaires et mécènes privés.

L'ouverture internationale des FRAC et des centres d'art sera renforcée par **un programme de résidence de curateurs internationaux associés**, porté par le ministère de la Culture. Par l'invitation de curateurs dans les FRAC et centres d'art, ce programme aura pour but de favoriser la connaissance des collections et des artistes de la scène française mais aussi de créer des conditions favorables à des échanges ultérieurs entre institutions françaises et internationales.

Le Cnap et l'Institut Français créeront **un « parcours export »** pour accompagner la scène française des arts visuels à l'international, en complémentarité des dispositifs déployés avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. S'appuyant ainsi sur le réseau culturel, les résidences et les relais spécialisés de la France à l'étranger, ce parcours entend renforcer les liens des artistes de la scène française avec les institutions internationales prescriptrices. Il renforcera, de manière coordonnée, l'effort de nos galeries et institutions pour soutenir nos artistes dans l'exportation et la présentation de leurs œuvres à l'international.

03. RENFORCER L'AIDE AUX GALERIES ET LES COOPERATIONS ENTRE ACTEURS PRIVÉS ET PUBLICS

L'installation de galeries émergentes sera favorisée à travers l'examen, par le ministère de la Culture, des dispositifs permettant aux collectivités locales de proposer des baux commerciaux de durée limitée, à des loyers modérés.

Par ailleurs, le gouvernement porte, dans le projet de loi de finances pour 2026, une mesure de prorogation, pour une durée de trois ans, du dispositif de **déduction fiscale en faveur de l'acquisition d'œuvres d'art par les entreprises**. Sous réserve de son adoption par le Parlement, le ministère de la Culture se rapprochera du Comité Professionnel des Galeries d'Art (CPGA), des syndicats professionnels d'entreprises, et des chambres de commerce et d'industrie pour en

assurer la valorisation. Cette démarche favorisera ainsi l'acquisition et la présentation au public d'œuvres de la scène française dans les locaux des entreprises sur notre territoire et dans le monde.

Le Cnap renforcera ses **coproductions avec des fondations privées** pour des soutiens aux artistes (aides aux projets, commandes), des opérations de mise en valeur de la scène française ou projets à caractère social (ex. expositions, commandes d'œuvres au sein des EHPAD...).

Enfin, le ministère de la Culture encouragera la **mise en place, par les structures, de fonds de dotation** dédiés au soutien à la scène française, par l'incitation, l'information, la formation et le conseil.